

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Michèle Thériault est absente.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2.

2013-07-120 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Ouverture;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2013;
- 4. 1^{ère} période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public);**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune;
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt de la liste de correspondances pour le mois de juin 2013;
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif;
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Dépôt du rapport combiné 2011-2012 selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
 - 8.1.2 Dépôt du rapport Indicateurs de gestion 2012;
 - 8.1.3 Servitude de tolérance sous le chemin, au 5953 chemin de la Rivière;
 - 8.1.4 Demande à la CPTAQ – Course de VTT;
 - 8.1.5 Congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre 2013;
 - 8.1.6 Changement au calendrier des séances du conseil pour la séance d'octobre 2013;
 - 8.1.7 Mandat pour les plans et devis et la surveillance des travaux – pavage de différentes rues;
 - 8.1.8 Mandat pour la rénovation du système de chauffage au Centre multifonctionnel;

9. Adoption des règlements

- 9.1 Règlement numéro 560 (Projet final) - modifiant le règlement de zonage numéro 436;
- 9.2 Règlement numéro 564 (Projet final) - modifiant le règlement de zonage numéro 436;
- 9.3 Règlement numéro 571 - modifiant le règlement de zonage numéro 436;
- 9.4 Règlement numéro 577 – sur la marche au ralenti des véhicules;
- 9.5 Règlement numéro 575 – modifiant le règlement de zonage numéro 436;
- 9.6 Règlement numéro 578 – modifiant le Plan d'urbanisme numéro 435;

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Règlement numéro 528A – pour modifier la rémunération payable lors d'élection et de référendum municipaux;
- 10.2 Règlement numéro 556 – affichage des numéros civiques sur le territoire de la municipalité;
- 10.3 Règlement numéro 579 - pour modifier le Régime de retraite des employés;
- 10.4 Règlement numéro 580 – pour modifier le règlement de zonage numéro 436 (usage temporaire);
- 10.5 Règlement numéro 578 – modifiant le Plan d'urbanisme numéro 435;

11. Varia affaire nouvelle

Aucune;

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour);

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 12 août 2013 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé en ajoutant le point 8.1.9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-121 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013:**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.1}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 40
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Maryse Labonté: Demande un suivi sur le nettoyage des débris des citoyens.

Roger Pomerleau: Demande si les réparations sur les chemins de la Rivière et Biron ont été faites.

Jacques Gourde:

- Concernant le compte de taxe scolaire, il demande le pourcentage que représente l'augmentation ;
- Concernant le règlement sur les heures de circulation permises pour les camions.

Pierrette Hardy: Concernant la démarche sur l'abolition de l'élection du préfet de la MRC au suffrage universel.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 50.

6.

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de juin 2013.

7.1.1.

2013-07-122 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2013 au montant de **140,133.22 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la mairesse Nathalie Bresse :

- Mentionne que la MRC a reçu le montant de 225,144 \$ pour internet haute vitesse, qui était attendu à la fin de l'année.

Madame Diane Talbot :

- Donne un compte rendu du tournoi de golf de la Chambre de Commerce et du transport en commun.

Monsieur André Tousignant :

- Donne un compte rendu du projet Sentinelle, que les activités prévues pour l'été sont : une clinique pour les sièges d'auto pour enfants, offrir le burinage des objets de valeur aux citoyens qui le désirent et une activité avec l'O.T.J. et les CPE concernant un passeport enfant.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne un compte rendu de la bibliothèque, les jeux dans le parc Pomerleau et l'activité de canots lors de la fête de la St-Jean.

Madame Michèle Thériault : Absente.

Monsieur Kevin Mackey

- Donne un compte rendu des activités en général de la fête de la St-Jean (belle réussite).

Monsieur Michel Choquette :

- Félicite les organisateurs des activités de la fête de la St-Jean ;
- Mentionne qu'il a assisté à la rencontre sur les éoliennes à Cookshire ;
- Informe les citoyens de la rencontre pour l'économie d'énergie et que l'endroit à investir pour faire des économies est le système de chauffage du Centre multifonctionnel.

2013-07-123 ^{8.1.1} **DÉPÔT DU RAPPORT COMBINÉ 2011 ET 2012 SELON LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :**

CONSIDÉRANT QUE le rapport combiné des années 2011 et 2012 est complété et prêt à être déposé au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport annuel combiné pour les années 2011 et 2012 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-124 ^{8.1.2} **DÉPÔT DU RAPPORT INDICATEURS DE GESTION 2012 :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous devons déposer au ministère des Affaires municipale le rapport des Indicateurs de gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport des Indicateurs de Gestion pour l'année 2012 tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-125 ^{8.1.3} **SERVITUDE DE TOLÉRANCE SOUS LE CHEMIN, AU 5953 CHEMIN DE LA RIVIÈRE :**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété du 5953 chemin de la Rivière a fait des travaux concernant la fosse septique et qu'un tuyau passe sous le chemin de la Rivière pour se diriger vers la rivière Saint-François et qu'une servitude doit être donnée dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner une servitude d'empiètement sous le chemin de la Rivière au propriétaire du 5953 chemin de la Rivière et qu'un contrat notarié soit préparé et que les frais soient assumés par le propriétaire du 5953 chemin de la Rivière. **QUE** madame la mairesse Nathalie Bresse et le directeur général Daniel ST-Onge soient autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2013-07-126 DEMANDE À LA CPTAQ – COURSE DE VTT :

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à donner l'autorisation à l'organisme Les Chevaliers de Colomb conseil 11929 pour organiser annuellement une course de VTT sur la neige et au profit des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain est d'accord avec l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à modifier son règlement de zonage dans la catégorie « usage temporaire » afin de permettre ce genre d'activité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra respecter la marge de 10 mètres de la bande riveraine de la rivière St-François;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'appuyer la demande de l'organisme Les Chevaliers de Colomb conseil 11929 à la CPTAQ selon les considérants énoncés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2013-07-127 CONGRÈS DE LA FQM LES 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2013 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a lieu à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions et les réservations pour l'hébergement doivent se faire le plutôt possible;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget pour l'inscription de quatre personnes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que trois personnes assistent au congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre 2013. Les personnes sont deux membres du conseil et monsieur Daniel ST-Onge directeur général. **QUE** leurs frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport leurs soient payés selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-110-00-454 inscription des élus
02-110-00-310 autres frais des élus
02-130-00-454 inscription du directeur général
02-130-00-310 autres frais du directeur général

Le vote est demandé :

2 votes contres : Stanley Boucher et Michel Choquette ;

3 votes pour : Diane Talbot, André Tousignant et Kevin Mackey.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2013-07-128 **CHANGEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR LA SÉANCE D'OCTOBRE 2013 :**

CONSIDÉRANT QUE selon la loi sur les élections et les référendums article 314.2 « (... à partir de 16 h 30 le trentième jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale..... le conseil ne peut siéger...);

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances pour l'année 2013 prévoit la séance du mois d'octobre, lundi le 7 octobre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de modifier le calendrier pour que la séance du mois d'octobre soit mardi le 1^{er} octobre 2013 à 19 h 30 au lieu du 7 octobre 2013.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2013-07-129 **MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – PAVAGE DE DIFFÉRENTES RUES :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à deux firmes d'ingénierie pour faire les plans et devis et la surveillance des travaux de pavage de différentes rues dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services reçues sont de 15,275 \$ pour la firme Avizo Conseils-Experts et 17,375 \$ pour les Consultants SM Inc;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de la firme Avizo Experts-Conseils au montant de 15,275 \$ plus les taxes applicables pour les plans et devis et la surveillance des travaux de pavage de différentes rues dans la municipalité.

Poste budgétaire : Inclus au projet avec les travaux financés par le règlement d'emprunt et la taxe de secteur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
MANDAT POUR LA RÉNOVATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :

REPORTÉ

8.1.9
2013-07-130 **CONFÉRENCE INTERNATIONALE – MADA :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire être membre du programme MADA (Municipalité amie des aînés) et qu'il y a plusieurs démarches à faire;

CONSIDÉRANT QUE les 9, 10 et 11 septembre 2013 à Québec, sera la Conférence internationale des villes amies des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le conseiller André Tousignant et que le citoyen monsieur Michel Legendre assistent à la Conférence les 9, 10 et 11 septembre prochain et que les frais d'inscription, hébergement, repas et déplacement soient payés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Poste budgétaire : 02-110-00-310 autres frais
02-110-00-454 frais d'inscriptions**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-131 ^{9.1} **RÈGLEMENT NUMERO 560 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 560 modifiant le règlement de zonage numéro 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-132 ^{9.2} **RÈGLEMENT NUMÉRO 564 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 564 modifiant le règlement de zonage numéro 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-133 ^{9.3} **RÈGLEMENT NUMÉRO 571 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 571 modifiant le règlement de zonage numéro 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-134 ^{9.4} **RÈGLEMENT NUMÉRO 577 CONCERNANT LA MARCHÉ AU RALENTI DES VÉHICULES :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 577 sur la marche au ralenti des véhicules

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-135 ^{9.5} **RÈGLEMENT NUMÉRO 575 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le premier projet de règlement numéro 575 modifiant le règlement de zonage numéro 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-07-136 ^{9.6} **RÈGLEMENT NUMÉRO 578 - MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 435 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le premier projet de règlement numéro 578 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 435;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{10.1} **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 528A MODIFIANT LA RÉMÉNERATION PAYABLE LORS D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUM MUNICIPAUX :**

AVIS DE MOTION – Règlement numéro 528A est donné par le conseiller André Tousignant, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 528A modifiant la rémunération payable lors d'élection et de référendum municipaux.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{10.2} **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 556 AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ :**

AVIS DE MOTION – Règlement numéro 556 est donné par le conseiller André Tousignant, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 556 Affichage des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{10.3} **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 579 MODIFIANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS :**

AVIS DE MOTION – Règlement numéro 579 est donné par le conseiller André Tousignant, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 579 modifiant le Régime de retraite des employés.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{10.4} **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 580 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 (USAGE TEMPORAIRE) :**

AVIS DE MOTION – Règlement numéro 580 est donné par le conseiller Stanley Boucher, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 580 modifiant le règlement de zonage numéro 436 (usage temporaire).

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 578 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 435 :

AVIS DE MOTION – Règlement numéro 578 est donné par le conseiller Michel Choquette, qu'à la séance ordinaire tenant le conseil municipal a adopté le règlement numéro 578 modifiant le plan d'urbanisme.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 38.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Roy : Concernant les avis de motion.

Monsieur Roma Lemelin : Concernant les travaux sur la rue du Relais.

Monsieur Jacques Gourde : Concernant Valoris et la Régie des hameaux / Le Centre de transbordement de Sherbrooke.

Monsieur Serge Dubé : Concernant la possibilité d'avoir la liste des comptes à payer.

Madame Maryse Labonté : Concernant internet haute vitesse.

Monsieur Luc Morneau : Concernant le Congrès de la FQM.

Monsieur Yvon Bilodeau : Concernant les dates du Congrès de la FQM et la raison pour laquelle, lors d'une année d'élection, la FQM ne change pas la date du Congrès.

FIN DE LA 2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 05.

13.

2013-07-137 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SEANCE ORDINAIRE : Lundi le 12 août 2013 à 19 h 30.